

## Programme de la semaine 17-18

### Plat du Jour

#### Restaurant Bonifas

4 Grand Rue L-8391 Nospelt

Semaine du lundi 22 au lundi 29 avril 2024

**Formule servie uniquement le midi:**

**Plat du jour à 21€**

#### Lundi 22 avril

Onglet à l'échalote, tarte fine de légumes provençale et purée de pommes de terre aux oignons frits (1,7)\*

\*\*\*\*\*

#### Mardi 23 et mercredi 24 avril

*Fermeture hebdomadaire*

\*\*\*\*\*

#### Jeudi 25 avril

Suprême de poulet jaune et son chorizo doux fourré sous la peau, son jus réduit aux épices tandoori, purée de patate douce et asperge blanche (7) \*

\*\*\*\*\*

#### Vendredi 26 avril

Filet de bar laqué sauce taryaki, purée de betterave aux graines de sésames, quinoa, émulsion curcuma et poêlée de pack choy (4,6,11) \*

\*\*\*\*\*

#### Lundi 29 avril

Magret de canard rôtie à la fleur de sel, émulsion de sauce livèche, pommes de terre grenailles façon «garrigue» et dès de céleri (7,9)\*

\* *Allergènes : se conférer à la liste ci-dessous*

*Si un ou plusieurs allergènes se trouvent dans un plat que vous souhaitez commander, n'hésitez pas à nous demander conseil.*

**Plat à 21.00€**

**Dessert du jour à 4.00€**

**¼ vin à 6.00€ ½ vin à 9.00€**

**Il est préférable de réserver au 26.31.36.92**

**Pas de réservation par email le jour même.**

**(Possibilité de commander le lunch à emporter)**

## Allergènes

1	Céréales contenant du gluten, à savoir : blé, seigle, orge, avoine, épeautre et produits à base de ces céréales
2	Crustacés et produits à base de crustacés
3	Œufs et produits à base d'œufs
4	Poissons et produits à base de poissons
5	Arachides et produits à base d'arachides
6	Soja et produits à base de soja
7	Lait et produits à base de lait
8	Fruits à coque, à savoir : amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de macadamia et produits à base de ces fruits
9	Céleri et produits de base de céleri
10	Moutarde et produits à base de moutarde
11	Graines de sésame et produits de base de graines de sésame
12	Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO <sub>2</sub> total (vin, fruits secs, fruits confits...)
13	Lupin et produits à base de lupin (féculents, pains spéciaux)
14	Mollusques et produits à base de mollusques